

N° 682
8 JUIN 2009

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE


 SNES
fsu
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

ÉDITO INCONTOURNABLE



Le rapport Descoings sur la réforme des lycées semble vouloir jouer l'apaisement. Nombre de propositions qui avaient été rejetées par la profession dans le projet Darcos seraient abandonnées. Le maintien des séries, la reconnaissance de la voie technologique, la nécessité urgente de la rénovation des séries industrielles (STI), la limitation des effectifs d'élèves par classe en Seconde sont autant de propositions qui correspondent aux demandes du SNES.

N'empêche que le flou de certaines propositions et l'absence de pistes sur leurs conditions de mise en œuvre incitent à la prudence. Mais la question à laquelle le rapport ne répond pas est pourtant essentielle : comment améliorer le fonctionnement du lycée dès 2010 lorsque dans le même temps, pour la même année, plus de 17 000 suppressions d'emplois sont prévues ? Le (futur ?) ministre de l'Éducation nationale ne pourra pas esquiver cette question qui porte en elle une incontournable contradiction.

■ Daniel Robin, cosecrétaire général

SALAIRES - EMPLOI - SERVICES PUBLIC MANIFESTONS LE 13 JUIN

Alors que le ministre de la Fonction publique a réitéré ses annonces de suppression de 34 000 emplois de fonctionnaires et que l'ardoise risque d'être lourde pour l'Éducation nationale, alors que la fatigue envahit de plus en plus les personnels en butte à la dégradation de leurs conditions de travail, que le dossier de la formation des maîtres continue à susciter la contestation, le ministre de l'Éducation nationale a choisi pour s'exprimer le seul terrain de la violence à l'école.

Dans une surenchère ahurissante sur la description des établissements scolaires, X. Darcos s'inscrit complètement dans le discours sécuritaire du gouvernement de N. Sarkozy, sans analyse des causes, à coup de réponses rapides et inefficaces. Il serait opportun cependant de faire un certain nombre de constats : celui du manque de personnels formés et qualifiés dans les établissements, celui des effets négatifs de la rotation des assistants d'éducation dont il faut améliorer les conditions de travail, celui des conséquences de la montée de la pauvreté dans notre société, des réactions face à l'échec scolaire.

Ni les dispositifs uniquement matériels, ni la répression seule ne viendront à bout de phénomènes *Suite page 2* ▶▶▶

Réforme du lycée : le rapport Descoings loin de la réforme Darcos



FORMATION DES MAÎTRES

Le SNES mis en cause

Une violente campagne circule sur Internet contre les positions du SNES et de la FSU sur la réforme de la formation des maîtres et sur leur vote au comité technique paritaire ministériel concernant les décrets statutaires des certifiés, des agrégés et des CPE.

Le SNES fait le point dans un 4 pages joint à cette US.

Aux syndiqués de juger.



CETTE SEMAINE 3

• POURSUIVRE L'ACTION LE 13 JUIN

CETTE SEMAINE 4

• RÉFORME DU LYCÉE

• BREVET

ENJEUX 5

• LAÏCITÉ

• FONCTION PUBLIQUE

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

• MOUVEMENT INTRA

• TZR

• BTS

SUR LE TERRAIN 7

• VIOLENCE DANS L'ÉCOLE

Dans ce numéro,
vous trouverez un 4 pages spécial
« FORMATION DES MAÎTRES »
I - IV



►►► Suite de la page 1

13 JUIN L'ÉCOLE DANS L'ACTION

ancrés dans des raisons multiples et profondes. Nous aurions aimé que X. Darcos revienne sur la priorité à donner à l'Éducation nationale, ouvre la question du collège, mette en place des équipes pluriprofessionnelles, en tire des enseignements sur la formation professionnelle nécessaire pour les futurs maîtres. Les difficultés croissantes du métier et le besoin de connaissances en psychologie, en didactique, épistémologie, les allers-retours théorie/pratique plaident pour une formation des enseignants pensée sur tout le cursus et une véritable année de stage en alternance.

Sur ce dossier comme sur d'autres, on sait qu'il faut se donner le temps de la réflexion, de la consultation.

Suite au rapport de force créé, des mesures transitoires ont été actées

pour 2010 ; il faut aller plus loin et obtenir une autre réforme. La leçon devrait être tirée de ce qui s'est passé sur le lycée ; le passage en force voulu par le gouvernement a échoué, les préconisations récemment rendues par R. Descoings confortent en partie les propositions du SNES, démontrant la légitimité des organisations syndicales représentatives, portant les demandes de la profession.

Cependant le président de la République entend maintenir une application de la réforme des lycées à la rentrée 2010, jouant le scénario d'une méthode essentiellement guidée par des impératifs budgétaires. Loin de relâcher la pression, il faut que nos professions fassent entendre leur voix et que l'Éducation nationale soit pleinement visible le 13 juin.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

**POUR NOUS, ÊTRE BIEN ASSURÉ,
C'EST ÊTRE COUVERT MÊME QUAND ON N'EST PAS
PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE*.**

PROTECTION ACCIDENT CORPOREL

- À la MAIF, le contrat Pacs vous permet d'être assuré contre les accidents corporels même si vous n'êtes pas propriétaire du véhicule que vous conduisez. Ainsi, vous êtes parfaitement couvert quel que soit votre mode de déplacement : location de voiture ou d'utilitaire, emprunt du véhicule d'un ami ou d'un parent et même en cas de covoiturage. La mobilité évolue, la MAIF s'adapte et vous protège, que vous soyez propriétaire ou pas du véhicule dans lequel vous êtes. Pour nous, c'est ça être assureur militant.

MAIF ASSUREUR MILITANT

Vous aussi, rejoignez-nous sur www.maif.fr ou n° 02 47 50 0 810 (prix d'un appel local).

* L'usage d'un véhicule du foyer assuré auprès d'une autre société est exclu.

PERTE D'AUTONOMIE QUELLE SOLIDARITÉ ?

Le 29 mai, Brice Hortefeux, ministre du Travail annonce que le Président va s'impliquer dans le dossier de la perte d'autonomie et du handicap.

Moins de 40 % des citoyens font confiance aux établissements d'accueil pour personnes âgées. En juillet 2008, la mission sénatoriale annonçait que pour percevoir une aide, l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), il faudrait accepter de gager une partie de son patrimoine et souscrire une assurance privée. C'est inacceptable, et d'ailleurs cela a déjà été tenté : les familles, les intéressés s'y refusent, quitte à trouver d'improbables solutions de fortune invivables.

Pourtant une prise en charge solidaire est possible, le rapport Gisserot comme la Cour des Comptes le disent depuis quelques années, tout comme les familles et les professionnels du secteur. Il faut peser notamment sur les marges du secteur privé lucratif qui vit des aides publiques (APA entre autres), qui pratique des tarifs exorbitants et a bénéficié des trois quarts des places créées ces dernières années. Il faut aussi assurer une participation de tous les patrimoines élevés – pas ceux des personnes dépendantes – en rétablissant les droits de succession supprimés par la loi TEPA, exiger de la Caisse nationale « solidarité autonomie » qu'elle remette dans le circuit les 2 milliards détournés (un peu moins que la recette annuelle du jour férié supprimé) ; 1,2 milliard équivaut à 50 000 emplois.

Brice Hortefeux donne le ton : la réponse à la dépendance doit relever de la solidarité nationale, de la solidarité familiale et de la solidarité individuelle. Difficile à faire passer en période de crise, y compris avec le discrédit dont les banques sont l'objet. Sur ce terrain justement, parmi les assureurs à l'affût, semble se profiler la MGEN, notre mutuelle, qui à son tour proposerait des prestations ou options « dépendance » à son AG de Biarritz en juillet.

Le 29 mai, première journée européenne consacrée à la Solidarité : qui l'a vu, qui l'a su ? Qui connaît les propositions et interrogations européennes aurait raison de s'en inquiéter : doit-on encore fixer un âge légal de départ à la retraite ? Faut-il distinguer pension de retraite et allocation d'autonomie ?

■ **Annie Clavel**



© Ramona Heim - Fotolia.com

« Il n'y a pas de politique sociale sans un mouvement social capable de l'imposer » PIERRE BOURDIEU

13 JUIN : MANIFESTONS DANS TOUTE LA FRANCE

Le 26 mai, les huit organisations syndicales⁽¹⁾ ont tenu une conférence de presse commune à l'occasion de la quatrième journée nationale d'action. Elles y ont fortement interpellé patronat et gouvernement, et appelé à manifester dans tous les départements le 13 juin.

Si l'ampleur des mobilisations depuis janvier a permis d'obtenir de premiers résultats – création du fonds d'investissement social (FISO), doté de 2,5 à 3 milliards d'euros, indemnisation du chômage partiel pour atteindre 75 % du salaire brut, versement d'une prime forfaitaire de 500 euros en faveur des travailleurs précaires n'ayant pas acquis suffisamment de droits à l'assurance chômage... –, ceux-ci demeurent très insuffisants, au regard des revendications exprimées et alors que la crise continue de s'aggraver.

DES EXIGENCES IMMÉDIATES

À l'occasion de la quatrième journée d'action interprofessionnelle le 26 mai, le « groupe des huit » a tenu une conférence de presse et interpellé publiquement patronat et gouvernement. De ce dernier, il exige qu'il mette le « social » au centre de sa politique économique avec comme priorité la suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires et du bouclier fiscal, la mise à contribution des stock-options au titre de la solidarité. Les ressources nouvelles ainsi dégagées doivent permettre de prendre immédiatement des mesures pour l'emploi public (rétablissement des emplois supprimés dans la fonction publique pour 2009, pas de nouvelles suppressions pour 2010), de revaloriser le SMIC, les minima sociaux, les pensions et retraites, de mettre en œuvre un plan ambitieux en faveur de l'emploi et de la qualification des jeunes, d'ouvrir de réelles négociations salariales pour les fonctionnaires. Toute aide publique aux entreprises, tout allègement de cotisations sociales doivent être conditionnés à des contreparties mesurables en matière d'emploi, de qualification et de rémunération. Le patronat doit de son côté assumer ses responsabilités et engager des négociations sur la répartition et la redistribution des richesses produites dans les entreprises, l'amélioration des salaires et la reconnaissance des qualifications, l'utilisation des aides publiques au bénéfice de l'emploi, un accès facilité pour tous au chômage partiel, l'amélioration de la durée et du niveau de son indemnisation, associés à des formations qualifiantes.



SOURDE OREILLE

Au moment où se préparent les manifestations du 13 juin dans tous les départements, le gouvernement fait la sourde oreille. Il persiste à imposer une Révision Générale des Politiques Publiques, traduite en externalisations, suppressions, restructurations, qui affaiblissent les services rendus aux usagers et détériorent les conditions de travail des personnels. Il diffère au mois de juillet l'examen au Parlement de la loi sur la mobilité des fonctionnaires, espérant passer en force tout en minimisant les réactions des personnels face à un projet condamné unanimement par les fédérations de fonctionnaires. Il prépare un budget 2010 qui prévoit 34 000 nouvelles suppressions d'emplois dans la fonction publique d'État. L'Éducation nationale est pointée dans les déclarations ministérielles comme devant « poursuivre les efforts... Elle devrait donc être lourdement « taxée ».

Le chiffre de 17 000, voire 18 000, circule dans les couloirs. Dans le second degré, alors que la rentrée scolaire se prépare sur fond de suppressions massives de postes et d'emplois de remplacement, ainsi que de multiplication des heures supplémentaires dans les établissements, les annonces autour du budget 2010 préfigurent de nouvelles dégradations pour les élèves comme pour les personnels.

LE 13 JUIN, POUR L'ÉDUCATION

C'est pourquoi il faut continuer à faire entendre les revendications des salariés, porter nos exigences. Le SNES appelle les personnels du second degré à participer aux manifestations organisées le 13 juin et à y donner toute leur visibilité aux questions éducatives pour alerter sur les conséquences de la politique éducative, des suppressions de postes, pour dénoncer les difficultés du remplacement comme l'augmentation des heures supplémentaires et préparer dès maintenant les actions de rentrée.

■ Claudie Martens

(1) CGT, CFTD, FSU, UNSA, Solidaires, FO, CFE-CGC, CFTD.

Rencontre avec le MEDEF

Syndicats et patronat se sont réunis le 27 mai pour décider des sujets à inscrire à l'agenda social 2009. Les confédérations ont demandé que s'ouvrent sans tarder des négociations nationales sur chacun des cinq points de la plate-forme commune du 25 mai et sur la Sécurité Sociale Professionnelle. Face à l'urgence de la situation, il a été décidé du lancement dès le 10 juin d'une négociation sur la gestion sociale des conséquences de la crise sur l'emploi. Y seront entre autres abordés l'adaptation du dispositif de chômage partiel, de nouvelles mesures pour favoriser les mobilités professionnelles, la sécurisation des parcours professionnels, l'emploi des jeunes. Cette négociation interprofessionnelle représente une avancée à mettre à l'actif des mobilisations mais c'est bien la seule. Alors que l'ensemble des syndicats demandaient l'ouverture d'une négociation sur les salaires et plus généralement sur une plus juste répartition des richesses au sein des entreprises, le patronat s'est contenté de proposer le lancement de trois « délibérations sociales » (qui aboutiraient au mieux à un « diagnostic partagé ») sur le dialogue social notamment dans les petites entreprises, les politiques industrielles et économiques, et le paritarisme... Si l'ampleur et l'unité de la mobilisation des salariés ont ébranlé le patronat, celui continue de faire preuve d'une attitude très en deçà de ce que la période exige. Il va même moins loin que la demande du président de la République, qui a donné jusqu'au 15 juillet aux partenaires sociaux pour négocier sur la répartition des richesses.

CES : À MI-MANDAT

Combattre la crise et gagner demain : c'est ce double objectif que met en avant la déclaration de la Confédération européenne des syndicats (CES) adoptée à l'issue de deux journées de débat à Paris les 27 et 28 mai. Après le succès des quatre euromanifestations de mai (300 000 participants), les organisations affiliées à la CES entendent poursuivre la mobilisation. Le texte de la Déclaration repose sur cinq exigences pour obtenir un nouveau deal social en Europe :

- des emplois plus nombreux et de meilleure qualité avec la nécessité d'investir dans un vaste plan européen de relance ;
- des systèmes de protection sociale plus forts afin d'assurer plus de sécurité et d'éviter l'exclusion sociale ;
- des droits plus forts pour les travailleurs et la fin de la prépondérance des principes de marché à court terme ;
- de meilleurs salaires avec le renforcement des négociations collectives ;
- la solidarité européenne face aux excès du capitalisme financier.

Il est intéressant de noter que l'éducation et la formation font partie des éléments essentiels contribuant aux politiques nationales de cohésion sociale. En tant que fédération industrielle de la CES, le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) qui représente 5,5 millions d'enseignants et d'éducateurs, a été particulièrement attentif aux débats sur la question des services publics en Europe dont on voit bien qu'ils ne débouchent pas pour le moment sur des initiatives concrètes au plan syndical européen alors que les services publics « doivent être préservés, renforcés et non affaiblis pour une application rigide du Pacte de Stabilité ».

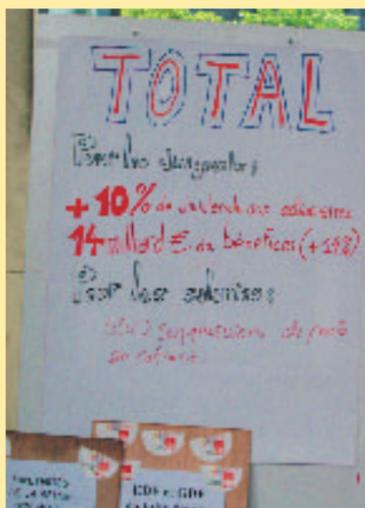
Dans ce contexte, le syndicalisme européen a de nombreux défis à relever : poursuivre et élargir les mobilisations afin que cette Déclaration de Paris soit un document qui pèse sur les conclusions du Conseil européen de juin. ■

Odile Cordelier

Le 26 mai, dans plusieurs académies, le SNES et la FSU participaient à la 4^e journée de mobilisation interprofessionnelle



À Caen : distribution de tracts et manifestation vers le MEDEF sous la pluie et sur la route, 15 000 tracts distribués



À Paris : rappel des inégalités devenues encore plus intolérables avec la crise



À Toulouse : 10 000 personnes pour dénoncer la « casse du système social »

« Il a fallu des siècles pour rendre justice à l'humanité, pour sentir qu'il est horrible que le grand nombre semât et que le petit nombre recueillît » VOLTAIRE

LYCÉE

QUEL RAPPORT ?

Avec le printemps refleurissent les rapports : deux sur le lycée en l'espace d'une semaine ! Synthèse des travaux d'une commission parlementaire dont les membres de gauche se sont désolidarisés, le rapport Apparu apparaît comme un repoussoir (voir encadré). Le rapport Descoings joue une autre partition et présente les grands débats qui traversent la communauté éducative sans nécessairement prendre position.

Chargé de mission par le président de la République sur la réforme du lycée, après le report du projet Darcos-Gaudemar sous la pression des mobilisations de l'automne dernier, R. Descoings a donc choisi de présenter des « préconisations » dont l'ensemble ne constitue pas un projet de réforme, mais plutôt un assemblage de propositions de méthode et de principes qui « pourraient faire consensus ». Même si la méthode de « consultation » qu'il a choisie est contestable, fortement médiatisée et cherchant à contourner les représentants des personnels, il a dû entendre ce que les personnels et le SNES ne cessent de répéter depuis des mois sur les conditions de travail, le maintien des trois voies structurées en séries, l'urgence de la réforme des séries STI, l'articulation avec la voie

professionnelle et l'absolue nécessité d'inscrire le débat dans le temps et la transparence. Prudent, il ne décline en fait que peu de propositions concrètes, souvent basées sur une conception passiste des pratiques enseignantes (opposant par exemple cours magistraux et accompagnement). Les seules mesures qui pourraient être rapidement mises en œuvre concernent un réaménagement de l'existant et le rapport se contente sur les questions centrales (« tous les jeunes doivent-ils aller au lycée ? » par exemple) de dresser un état des lieux des différents positionnements. Il est évident que, même si les axes d'une transformation du lycée rompent avec le projet Darcos de décembre dernier, le flou entretenu sur bien des aspects (autonomie des établissements, horaires élèves, métier enseignant...) laisse la porte ouverte à toutes les dérives, comme l'exemple des LV peut le montrer. Concluant en proposant trois choix possibles : ne rien faire (ce qui aurait des soutiens, mais conduirait à une situation explosive), traiter seulement l'urgence ou prendre du temps et réformer en profondeur, le chargé de mission renvoie donc au politique la responsabilité de trancher. Avec ces deux rapports, tout est donc en place pour la prise de décision du nouveau (?) ministre... auquel le SNES commencera par rappeler que la première urgence reste l'arrêt des suppressions de postes et le rétablissement de ceux qui ont été supprimés.

■ Roland Hubert, Valérie Sipahimalani

Les deux rapports et les communiqués de presse sont en ligne www.snes.edu
« agir - campagne - lycée »



© Clément Martin

RAPPORT DESCOINGS : DES « PRÉCONISATIONS » TRÈS INÉGALES

Il préconise le maintien des trois voies du lycée, la rénovation de la série STI et le rééquilibrage des séries dans la voie générale, qualifiant la série ES de « bonne série », et salue le travail des CO-Psy (même si sa conception de l'orientation reste avant tout fondée sur l'information). Il rejette l'organisation, qui n'a pas fait ses preuves à l'Université, des enseignements en semestres et insiste sur la dissociation horaire-élève et horaire-prof. Sa conception reste cependant celle de l'égalité des chances : internats d'excellence pour les meilleurs élèves, et pour les autres un « accompagnement scolaire » dont on ne sait trop ce qu'il recouvre. Les propositions les plus précises sont des décalques de dispositifs universitaires : stages en entreprise, tutorat par des étudiants, études à l'étranger, dont on voit mal la mise en place à grande échelle. Quant au métier, la « contrepartie » envisagée à une éventuelle diminution du nombre d'élèves par classe n'est pas claire.

RAPPORT APPARU : UNE PROVOCATION !

C'est une compilation de mesures combattues par le SNES, pour certaines depuis des années :

- structure de la classe de seconde copiée sur la réforme Darcos recalée en décembre ;
- cycle Première-Terminal-licence faisant silence sur 50 % des élèves, dont ceux de la voie professionnelle ;
- réduction du nombre d'épreuves terminales et développement du contrôle continu au baccalauréat ;
- orientation réduite à de l'information et transfert des CO-Psy aux Régions ;
- cadrage local d'une partie de la DHG.

S'y ajoute l'invention d'un « sas » de rattrapage pendant les vacances d'été pour les élèves qui ont eu des difficultés en Seconde !

BREVET

L'AFFRONTEMENT

La DGESCO vient de nous renvoyer une nouvelle maquette du DNB (www.snes.edu), différente de celle du 28 mai qui montre que le ministère fait le choix de dénaturer le brevet pour transformer le collège en profondeur.

Premier désaccord : la place accordée aux disciplines. Nous avons fermement annoncé que la prise en compte des seuls points au-dessus de 10 dans le contrôle continu pour l'ensemble des disciplines obligatoires remettait en cause la notion de culture commune et constituait pour la profession un *casus belli*. Cette architecture induirait des stratégies d'élèves qui feraient des choix pouvant être pénalisants à terme. C'est une nouvelle hiérarchie des disciplines qui se profile, selon qu'elles sont évaluées plusieurs fois, réduites à l'obtention d'un bonus, présentes à une évaluation terminale par tirage au sort, ou qu'elles comptent intégralement : EPS (coeff. 2) et note de vie scolaire (coef 1). Ce choix va dans le sens des demandes du SE et du SGEN comme première étape vers l'abandon de toute note chiffrée (responsable selon eux de l'échec de 15 à 20 % des élèves) et vers un brevet ne validant à terme que l'acquisition du socle. C'est là notre deuxième point de désaccord : la maquette rend obligatoire dès la session 2010 la validation des sept piliers du socle alors que les livrets de compétences expérimentés ont mis en évidence les problèmes posés sur le fond et sur la forme par l'évaluation par compétences et que l'évaluation du niveau A2 et du B2i a donné lieu à une véritable mascarade. Conscient de ces difficultés, le ministère prévoit de renvoyer au jury la validation possible des piliers dont la maîtrise n'aurait pas été attestée par les enseignants de l'élève, d'où l'idée de créer une épreuve écrite supplémentaire de SVT, sciences physiques ou technologie (avec tirage au sort)



© Daniel Maunoury

et de revoir les modalités et le contenu des épreuves pour mieux les adosser au socle. Notre troisième désaccord porte sur la conception de certaines épreuves : rien ne garantit que les QRC (questions à réponses courtes) seront cohérentes avec les finalités des disciplines concernées ; elles risquent en revanche d'induire un apprentissage sans grand intérêt basé sur une simple mémorisation. En outre les épreuves orales posent problème (voir encadré). Reste le calendrier. Il n'y a aucune raison de travailler dans l'urgence et d'examiner au CSE du 1^{er} juillet un texte qui ne prévoirait pas d'entrée en vigueur à la session prochaine. Mais le ministère veut inscrire tout de suite dans le marbre une transformation du collège et de ses missions à partir d'une redéfinition des disciplines et de leur évaluation.

■ Monique Daune, Sandrine Charrier

DEUX EPREUVES ORALES QUI POSENT PROBLEME : LV ET HISTOIRE DES ARTS

Inacceptables, ces épreuves posent problème à la fois sur le fond et sur la forme : les contenus n'ont que peu de liens avec les pratiques de classe, occultent des dimensions importantes au cœur des disciplines, et traduisent des dérives inquiétantes dans la conception de l'évaluation. Ces oraux auraient lieu pendant les heures de cours, et cette évaluation pourrait constituer un « moment d'enseignement » lors d'une séquence pédagogique... Que de confusions !

Langues vivantes

- L'épreuve se passerait sous la forme d'un entretien. De quoi s'agit-il ? Qu'appelle-t-on « un document support produit par l'élève » ? S'agit-il réellement d'une évaluation de langue vivante ?
- Le ministère persiste à dire que l'oral de LV « peut notamment s'appuyer sur le PDMF ». Pour le SNES il ne peut être question d'évaluer l'élève (sa personne) à travers son parcours de découverte des métiers et des formations, qui ne peut servir de support à aucune évaluation.

Histoire des arts : dénaturation

- Le contenu de l'épreuve tourne le dos à la réalité des contenus d'enseignement des disciplines artistiques et ignore les programmes en vigueur à la rentrée 2009 ! L'histoire des arts ne peut avoir de sens pour les élèves que si elle est articulée à des pratiques artistiques. Les programmes d'histoire en vigueur en Troisième jusqu'en 2012 ne permettent pas d'envisager une évaluation de ce type.
- Comment imaginer que les élèves « présentent un bilan d'un travail interdisciplinaire... à partir d'un support personnel ou réalisé en équipe » sans horaire formalisé dans leur emploi du temps ? L'interdisciplinarité demande du temps et ne doit pas se mener au détriment des programmes scolaires et des pratiques artistiques.

CIMADE-Besson, 1-0

Le juge des référés du tribunal administratif de Paris a décidé de faire droit à la requête de la CIMADE en suspendant les contrats conclus dans la précipitation par Éric Besson ministre de l'Immigration. Celui-ci a dû demander à la CIMADE de prolonger sa mission de trois mois, le temps que le Conseil d'État se prononce sur le fond. C'est un vrai camouflet, d'autant que le Collectif Respect, proche de l'UMP, est disqualifié par le juge.



Palaiseau le 2 juin

Aucune résignation : les retraités dans l'action

Janvier, mars, mai, juin... aux côtés des actifs, bien visibles dans les manifestations, les retraités sont mobilisés, énergiques, refusant de se soumettre aux diktats élyséens, de renoncer à quoi que soit. Dans les différentes régions, l'unité totale des organisations de retraités permet la construction d'initiatives diverses (interpellations d'élus, audiences en préfectures, conférences de presse, pique-niques revendicatifs, distributions de tracts, organisations de stages...). L'obstacle à l'unité d'action que voudrait imposer la CFDT aux retraités au niveau national n'y change rien. La partie n'est pas gagnée pour autant. S'appuyant sur la plate-forme unitaire, ils exigent que le gouvernement mette le social au centre de sa politique : l'unité réalisée et préservée est l'atout majeur de l'intervention populaire. Manifestons le samedi 13 juin, public et privé, et utilisons les congés d'été pour nous refaire une belle santé pour septembre ; nous en aurons besoin.

LGBT : Marche des fiertés

Engagée dans la lutte pour l'égalité des droits et contre l'ensemble des discriminations, la FSU appelle à participer à la Marche des fiertés lesbiennes, gays, bis et trans le samedi 27/6/2009. Le slogan rappelle que si l'égalité en droit n'est pas encore atteinte, la vie réelle des élèves, des personnels et de l'ensemble des personnes LGBT dans la société reste difficile. La FSU s'engage pour une véritable société du vivre-ensemble qui nous concerne tou-te-s et qui ne doit pas rester un slogan.



« Je préfère ma famille à moi, ma patrie à ma famille et le genre humain à ma patrie » VOLTAIRE

LAÏCITÉ BIS REPETITA

Le décret du 16 avril 2009 est un nouveau coup porté par le gouvernement à la laïcité et aux valeurs républicaines.

En effet, il rend applicable l'accord de décembre 2008 entre la France et le Vatican et permet la reconnaissance des grades et des diplômes canoniques ou profanes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur catholiques reconnus par le Saint-Siège.

Qu'est-ce que cela change ou pourrait changer ?

Le « monopole de collation des grades et des titres universitaires de l'État » (article 17 de la loi Savary du 26 janvier 1984, article L.613-1 du Code de l'éducation) obligeait les instituts catholiques d'enseignement supérieur à signer des conventions avec des universités publiques ou avec les recteurs d'académie pour obtenir la reconnaissance de leurs formations, et à être contrôlés et évalués par des organismes compétents⁽¹⁾. Un responsable de ces organismes pense que les instituts catholiques continueront à

demander la reconnaissance par les structures actuelles (pour des raisons de crédibilité) mais ils pourraient chercher à les contourner comme le décret les y autorise. Par ailleurs, la reconnaissance par la République des diplômes canoniques est une attaque de plus contre la laïcité et la loi de 1905 : « la République ne reconnaît, ne subventionne aucun culte ».

Quel est l'objectif gouvernemental ?

Le gouvernement justifie ce geste réactionnaire en direction de son électorat et ce cadeau à l'Église catholique, par l'application de la convention de Lisbonne⁽²⁾ (1997) et du processus de Bologne⁽³⁾ (1999), il instrumentalise le statut ambigu de l'État du Vatican pour donner aux institutions catholiques des droits contraires à la laïcité. Cela revient à considérer tous les instituts catholiques (près de 60 000 étudiants en France) comme des universités étrangères passant sous le

contrôle idéologique très étroit du ministère de l'Éducation du Vatican.

Quels sont les risques ?

Voir des universités religieuses délivrer des diplômes d'inspiration créationniste de même valeur que les diplômes publics ; voir se développer une plus forte concurrence entre le privé et le public ; voir des diplômés uniquement en théologie passer des concours de la fonction publique d'État.

Le SNES demande l'annulation de l'accord Kouchner-Vatican. ■

Daniel Le Cam

(1) Les organismes compétents sont le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) et l'AERES (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur).
(2) Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur, élaborée par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO.
(3) Le processus de Bologne vise à créer un espace européen (46 pays) de l'enseignement supérieur avant 2010.

FONCTION PUBLIQUE SOIGNONS LE TRAVAIL

Un nouveau cycle de réunions est programmé après une interruption d'un trimestre, avec communication d'un document de travail faisant le point des précédents débats.

Le ministère a finalement retiré la question de l'emploi des seniors que les organisations syndicales refusaient de voir discutée dans le cadre de cette négociation. Si de nombreux points font l'accord des organisations syndicales – transformation des CHS⁽¹⁾ en CHS-CT⁽²⁾, expérimentation de l'enquête SUMER⁽³⁾, amélioration de la formation –, pour le SNES et la FSU on ne peut en rester à des mesures techniques sans qu'un calendrier de mise en œuvre et des objectifs chiffrés ne soient mentionnés. D'autant que la politique de suppressions massives d'emplois, contraignant les personnels à une intensification du travail, la mise en concurrence des personnels, les injonctions faites aux salariés créent de la souffrance au travail.

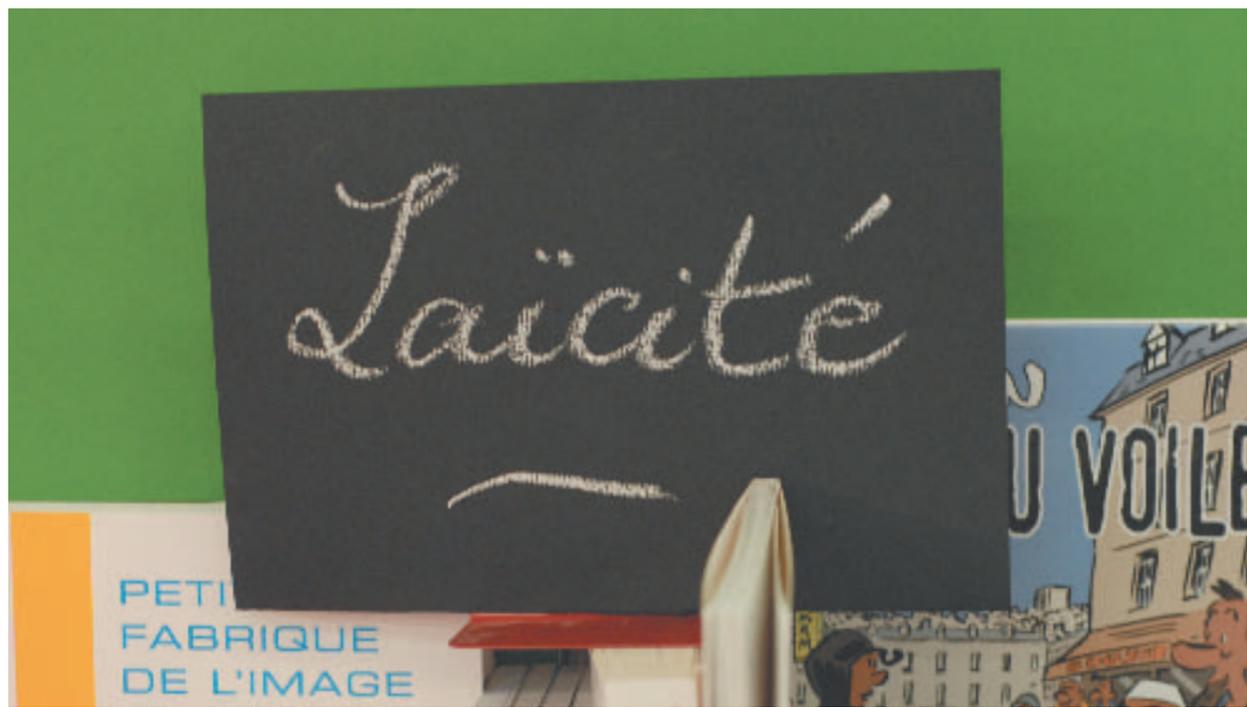
Les propositions d'amélioration du statut des médecins de prévention et de leur rémunération (notamment dans l'Éducation nationale : pénurie de médecins, turnover important, manque de locaux, de matériel et d'équipe) doivent se concrétiser. La création d'un décret sur le suivi post-professionnel pour l'amiante est une avancée, mais la FSU souhaite voir ce suivi étendu à l'ensemble des risques différés. Il faut aussi lutter contre les dysfonctionnements actuels des instances (CHS insuffisamment réunis) ou la non application des textes existants. Ainsi de la réalisation du Document Unique, dont la fonction publique fait un objectif majeur mais qui est exigé par la loi depuis 2002 (10 % des EPLE seulement l'ont réalisé).

La santé au travail doit devenir une vraie priorité, dans la fonction publique comme dans l'EN où les améliorations dans les textes doivent se traduire, sur le terrain, par une prise de conscience à tous les niveaux de l'EN et par des mesures concrètes.

L'amélioration des instances doit passer par l'obtention de nouveaux droits syndicaux si l'on veut que les CHS-CT jouent un véritable rôle. Construire des outils, sortir de la négation des pénibilités, entendre la parole des salariés, former les salariés et aussi les cadres de l'administration à la santé, sont les objectifs que nous entendons faire prendre en compte. Il faut désormais « soigner le travail » !

■ Elizabeth Labaye

(1) CHS : Comité d'hygiène et de sécurité.
(2) CHS-CT : Comité d'hygiène et de sécurité-conditions de travail.
(3) SUMER : Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels.



POUVOIR D'ACHAT OPÉRATION DE DIVERSION

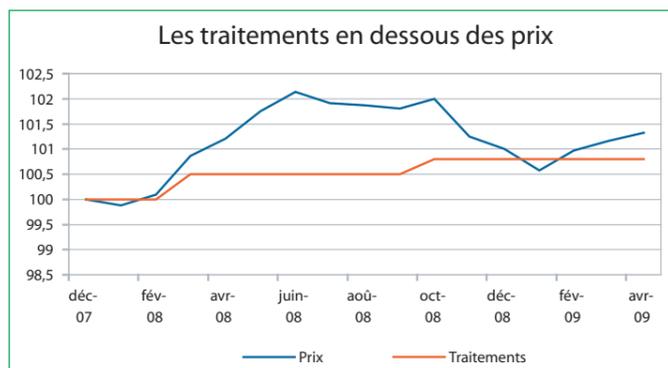
Le gouvernement prend prétexte de la baisse des prix au second semestre 2008 pour esquiver les revendications salariales des agents de la fonction publique. C'est nier que depuis décembre 2007, l'évolution des traitements a été moins favorable que celle des prix (voir le graphique) et passer par pertes le contentieux non réglé sur la période antérieure.

C'est aussi ignorer l'instrument que représenterait une politique dynamique des salaires de la fonction publique ; l'État montrerait l'exemple à tous les employeurs : l'augmentation du pouvoir d'achat, des salaires et des pensions est un instrument de lutte contre la crise. Le gouvernement non seulement diffère les négociations salariales, mais

en plus les ministres en charge de la Fonction publique viennent de réunir quatre organisations syndicales minoritaires, signataires du volet carrière et indemnités de l'accord éclaté de février 2008, pour négocier la mise en place d'un « intéressement collectif » dans la fonction publique. Concept dangereux par bien des aspects, cet intéressement vise à récompenser de leur « engagement » un quart des agents dont le service se serait montré performant. Dans une enveloppe prédéfinie, le concept invite les personnels à agir contre l'emploi.

Inacceptable pour la FSU, qui exige des négociations salariales réunissant sans délai l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

■ Anne Féray



Pass Éducation

Le rectorat de Créteil, toujours à la pointe de l'innovation, avait décidé de priver les enseignants documentalistes du Pass Éducation. Motif invoqué : ils n'étaient pas des enseignants face aux élèves. Suite aux protestations, interventions, dont celle du SNES, il a admis que c'était une regrettable erreur d'interprétation. Dont acte. Dans une récente émission de télévision, le ministre a parlé de bibliothécaires. Ignorerait-il l'existence du CAPES de documentation ? On est en droit de se poser la question. Hasard malencontreux ? L'inspection générale EVS (établissements et vie scolaire) a présenté dans plusieurs académies un rapport rédigé avec l'IG des bibliothèques. Le SNES demande à être destinataire de cette publication.

Rentrée 2009

La circulaire de rentrée a été publiée tardivement (BO du 21 mai) sans aucune concertation préalable. Le texte ne donne aucun cadrage national précis et affiche des axes, déclinés en quinze priorités. Le LGT et le collège ne font l'objet d'aucune attention spécifique ; l'évaluation des sept piliers du socle commun est évoquée pour le brevet, les PPRE ne visent qu'à lutter contre le décrochage, la pratique de l'anglais est renvoyée pour partie à l'accompagnement éducatif et aux stages pendant les vacances. Les CO-Psy sont cités une seule fois dans la partie « orientation » : généralisation du PDMF (Parcours de découverte des métiers et des formations) de la Cinquième à la Terminale. L'Apprentissage Junior réapparaît : PIM (Parcours d'initiation aux métiers). Adieu les moyens supplémentaires au titre de l'éducation prioritaire : place à l'expérimentation pour atteindre les objectifs fixés dans les contrats d'établissements.

RESF

La FSU, le SGEN-CFDT, l'UNSA-Éducation, la FERC-CGT, la FNEC-FP/FO et Sud-Éducation ont écrit au ministre Darcos pour lui demander « solennellement que cessent les interventions policières à l'école et à ses abords, visant à la recherche d'élèves ou de familles en situation irrégulière ». En effet, trois cas récents (Cayenne le 13 mai, Tarbes le 14 mai et Angers en février) montrent que les engagements des ministres concernés ne sont pas toujours tenus. Courrier sur le site : <http://fsu.fr/spip.php?article1646>.

MGEN : le bon choix !

La FSU, qui s'est beaucoup investie aux côtés de la mutuelle pour combattre une entrée des assurances privées dans la fonction publique par référencement, se félicite du choix fait par le ministère de désigner la seule MGEN dans la procédure de référencement des organismes complémentaires sur le champ de l'éducation, de la culture et de la jeunesse et sports. Ce choix de la MGEN, l'opérateur historique que s'étaient donné les personnels, est celui de la solidarité et de la poursuite du travail social engagé depuis de longues années. C'est aussi le choix d'une mutuelle professionnelle appuyée sur les réalités des métiers de l'éducation. Le ministère reconnaît ainsi l'importance des valeurs de solidarité dans la société et particulièrement dans un secteur qui doit les porter auprès des enfants, des élèves, des jeunes. Il reconnaît aussi la qualité des prestations, les efforts faits dans la recherche et la prévention, l'aide apportée aux personnels en difficulté financière, professionnelle, familiale.

« Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne transforme sa force en droit et l'obéissance en devoir » ROUSSEAU

MOUVEMENT INTRA 2009

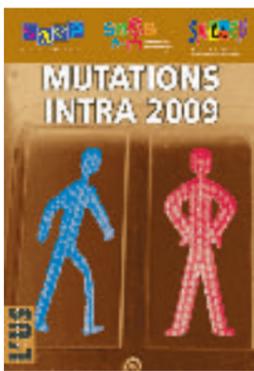
ULTIME LIGNE DROITE

Dans les académies, la campagne de vérification de vœux et barèmes au sein des groupes de travail est partout terminée.

Un important travail de vérification a été conduit par les élus, qui ont fait corriger de nombreux oublis ou erreurs de l'administration, et ont contrôlé que les droits de chacun sont pleinement pris en compte par les services rectoraux. Dès début juin s'est ouverte, en fonction des calendriers rectoraux, la période des commissions paritaires d'affectations (FPMA et CAPA).

Le travail des élus s'effectue dans un contexte de grave attaque ministérielle contre les droits des personnels, visant à remettre en cause des règles transparentes, équitables et applicables à tous. Sur consigne du ministère, les recteurs communiquent avant la tenue des commissions des informations personnelles à partir d'un projet d'affectation qui est un document de travail des services.

Les commissaires paritaires du SNES travaillent sur ce projet de mouvement qui est nécessairement incertain, car la complexité et la variabilité de nombreux paramètres et les défauts structurels de fonctionnement du logiciel interdisent de considérer comme définitif et abouti



une ébauche informatique (cf. US n° 681). À l'extrême, le recteur de Créteil a dû refaire « tourner » la totalité du projet, alors que ses services administratifs venaient juste d'annoncer précipitamment aux collègues de prétendus « résultats ».

Chacun voit bien que ce n'est qu'à l'issue des commissions que les affectations seront fiables, officielles et définitives.

En communiquant un projet d'affectation aux intéressés avant qu'il ne soit étudié et corrigé par les commissions paritaires, l'administration cherche à s'affranchir du contrôle exercé par les élus, dans l'objectif de multiplier les mutations à la tête du client. **La bataille collective se poursuit donc pour faire respecter les droits des demandeurs de mutation, l'égalité de traitement et la transparence.** Le SNES et ses élus sont déterminés à défendre les droits des personnels et le paritarisme, qui les garantit ; ils s'adressent et s'adresseront donc aux collègues à chaque étape du mouvement intra.

■ **Christophe Barbillat,**
Dominique Dédale Deschamps
emploi@snes.edu

TZR QUELLE AFFECTATION ?

À l'issue du mouvement intra-académique, se tiendront en juillet puis en août des groupes de travail à l'occasion desquels le rectorat attribuera aux TZR, soit une affectation à l'année, soit des remplacements de courte ou moyenne durée. Ont été ainsi mises en échec les tentatives des recteurs pour supprimer la tenue des instances paritaires, dont la consultation est statutairement obligatoire en cette matière. Isolés, seuls deux recteurs (Dijon et Toulouse) restent récalcitrants.

Chaque TZR doit être vigilant à ce que lui soit attribué un établissement de rattachement : les enjeux sont en effet importants. L'établissement de rattachement administratif est l'établissement de gestion de carrière du collègue TZR. La commune de l'établissement devient donc sa commune de résidence administrative. C'est à partir de cet établissement que sont définies les distances servant de base pour calculer les indemnités de remplacement (ISSR).

Quand l'établissement de rattachement doit-il être notifié ?

Lors de la nomination définitive sur zone de remplacement au mouvement intra, l'arrêté d'affectation doit comporter la zone sur laquelle le TZR est affecté à titre définitif ainsi que l'établissement de rattachement administratif à l'intérieur de celle-ci (article 3 du décret du 17 septembre 1999). Cette désignation du ratta-

chement est définitive et constitutive de l'arrêté d'affectation. De façon anormale, des rectorats s'autorisent à notifier le rattachement de manière différée.

L'administration peut-elle modifier cet établissement de rattachement ?

Après chaque rentrée, dans un certain nombre d'académies, des TZR voient arriver un nouvel arrêté, parfois antidaté au 1^{er} septembre ! Cette pratique illégale n'a qu'un seul but : spolier les TZR des indemnités auxquelles ils peuvent avoir droit (ISSR). Parfois, l'établissement de rattachement est fixé annuellement et non définitivement. Cette pratique n'est pas plus conforme aux textes que la précédente. Il faut donc agir, avec le SNES, pour faire respecter vos droits. Quelle que soit la situation dans laquelle on se trouve, il ne faut pas hésiter à contacter la section académique du SNES : fiche syndicale de suivi individuel, permanences « TZR » et permanences « mutation », mémo national (réédition programmée pour l'été 2009) et bulletins syndicaux académiques... Le SNES, ses militants et ses élus savent conseiller, informer et défendre les TZR avec efficacité, aussi bien dans les commissions paritaires qu'en ce qui concerne les difficultés particulières que l'on peut rencontrer face au rectorat.

■ **Marylène Naud, Sandra Weiss**
emploi@snes.edu



QUESTION-RÉPONSE BACCALAURÉAT 2009

La rémunération des copies a augmenté. Cela rend-il obligatoire d'assurer la correction des copies en même temps que la poursuite des cours ?

Non, l'arrêté du 16 février 2009 étend à l'ensemble des académies le bénéfice du décret du 3 juin 2008⁽¹⁾. L'article 2 précise que le taux de l'indemnité est porté à 5 € la copie⁽²⁾ « pour tenir compte des sujétions supplémentaires » sans expliciter celles-ci. Dans beaucoup d'académies, suite à nos interventions, il a été obtenu que les profs qui ont des corrections soient libérés de cours. Une règle à faire valoir pour tous ! Voir le 4 pages « Point sur le bac ».

Faut-il « garder » les élèves jusqu'au 2 juillet dans les lycées ?

Ce n'est pas ce que stipule la note de service du BO n° 3 du 15/01/09 : « Les chefs d'établissement veilleront à ce que les cours et activités pédagogiques puissent se poursuivre dans de bonnes conditions matérielles le plus tard possible, par

un aménagement de l'emploi du temps des classes qui tienne compte de la disponibilité effective des enseignants ». Beaucoup de chefs d'établissement vont arrêter les cours avant le début des épreuves, avec l'accord des recteurs.

La correction sur site peut-elle être imposée ?

Ce type de correction est parfois souhaité par les collègues. L'imposer ailleurs relève d'une ignorance coupable des conditions d'évaluation et du métier d'enseignant.

Dès novembre, le SNES a demandé au ministre « que des instructions soient données pour que ne soit pas imposée aux examinateurs la correction sur site ». Suite à nos mobilisations, les recteurs y renoncent le plus souvent : Dijon, Nancy-Metz, Besançon, etc.

■ **Mireille Breton, Anne Féray**

(1) Décret 2008-524.
(2) Rémunération brute.

BTS RENOVÉ

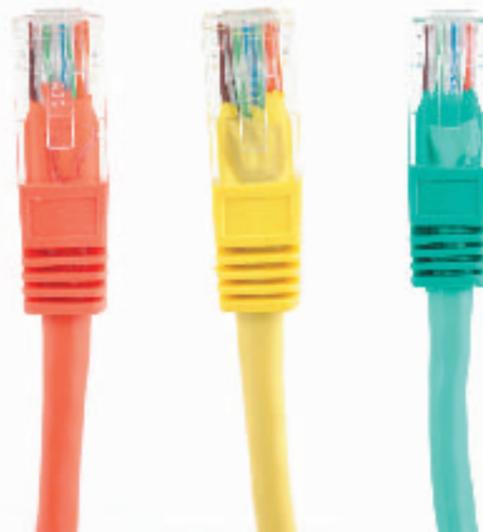
La rénovation du BTS communication s'est achevée et sera applicable à la rentrée 2010.

Ce BTS avait la particularité d'être attractif essentiellement par son libellé, et de recruter une proportion de bacheliers généraux bien plus importante que celle des bacheliers technologiques. Il fallait donc renforcer la visibilité professionnalissante du BTS.

L'audit réalisé auprès de la profession montre qu'il existe de réels besoins au niveau BTS parmi l'offre de formation de niveau supérieur. Le BTS, loin de concurrencer les autres formations, a l'avantage d'être un maillon indispensable à bac +2 avec une spécificité technologique et de professionnalisation. Partant de ce constat, l'objectif de cette rénovation a été de renforcer ce qui fait l'atout d'un BTS : son caractère technologique et sa professionnalisation.

La démarche de construction du référentiel s'est faite sur des bases assez novatrices puisque les compétences et connaissances à acquérir ont été repérées à partir des situations de travail. Le recensement des situations de travail devant être maîtrisées à l'issue du BTS (ex. : élaboration de maquettes) est le point de départ de l'élaboration du référentiel.

Associés à ce cœur de la formation, d'autres savoirs plus « généralistes » tels que cultures de la communication, savoirs technologiques et droit appliqué à la communication sont pensés au plus près des situations de travail.



© Norman Chan - Fotolia.com

L'organisation pédagogique se veut interactive : différents dispositifs (en particulier ateliers), prévoient l'intervention conjointe non seulement de professeurs d'économie-gestion, mais aussi d'enseignement général (lettres) avec des horaires spécifiques attribués.

Ainsi, les ingrédients qui font la spécificité de la voie technologique – articulation d'enseignements généraux et technologiques, mises en situation et approche technologique – sont repris, développés et renforcés dans le BTS. La rénovation du BTS communication et son recentrage montrent bien que cette logique est la plus porteuse de la réussite et de l'insertion des élèves et étudiants qui font le choix de ces formations. Ces axes, développés sur l'ensemble des BTS, permettraient aux bacheliers technologiques tertiaires de trouver toute leur place dans ces formations supérieures.

■ **Sylvie Obrero**

SVT : surfez !

Visitez les pages SVT du site du SNES : vous y trouverez le dernier bulletin électronique sur la notion de hasard et son enseignement, et la synthèse de notre enquête sur le métier de prof de SVT en collège ; si les nouveaux programmes sont jugés formateurs, certains contenus posent problème (géologie, évolution) ; les activités pratiques sont freinées par les effectifs, le manque de temps et de matériel ; pour les collègues, le plus pénible en classe est le manque d'attention des élèves.

Sont en ligne aussi un point sur la liaison Troisième-Secondaire à la rentrée prochaine, ainsi que les formulaires de remontées des épreuves de bac 2009.

(Pavé vert de la page d'accueil *nos métiers*, puis colonne de droite *contenus et pratiques*, ou bien entrez *actu SVT* dans le moteur de recherche du site.)

Salon d'Ivry 2009 du livre d'histoire des sciences et techniques

Il se tiendra du 13 au 15 novembre 2009, sur le thème « Sciences, mythes et religions ». Cette année encore, le SNES est partenaire de l'ASTS, et ADAPT participe à la librairie. Nous proposons deux tables rondes, l'une sur les interférences entre les représentations religieuses des professeurs et leur enseignement de l'évolution, l'autre sur l'Homme, objet scientifique et philosophique. Un stage syndical SVT ainsi qu'un atelier sur la notion d'espèce sont programmés. Préinscriptions auprès de

contenus.secretariat@snes.edu.

Bac 2009, tout ce qu'il faut savoir

Organisation pratique (délais de correction, nombre de copies, surveillance, etc.), textes de référence, indemnisation, et bien d'autres choses encore...

dans le « Point sur le bac », www.snes.edu, rubrique publications/suppléments. Retrouvez les interventions du SNES sur la reconquête :

<http://www.snes.edu/spip.php?rubrique4869>

Xénophobie

Le S3 d'Amiens exprime sa solidarité à la collègue du collège d'Estrées-Saint-Denis victime de provocations racistes de la part d'élèves de l'établissement. Il apporte son soutien aux personnels qui ont exercé, à cette occasion, leur droit de retrait.

Il rappelle que si toutes les manifestations religieuses au sein des établissements sont contraires à la laïcité et doivent être condamnées, *a fortiori*, la haine religieuse et la xénophobie doivent être combattues avec la plus extrême fermeté.

Il salue les discours de fermeté de l'administration à cette occasion et invite l'ensemble des personnels à la vigilance vis-à-vis de toute forme de discrimination notamment liée aux opinions religieuses, réelles ou supposées, des membres de la communauté éducative.

« Le peuple est le seul sur lequel nous puissions compter pour préserver notre liberté »

THOMAS JEFFERSON

VIOLENCE À L'ÉCOLE

UNE SURENCHÈRE SÉCURITAIRE

Enfourchant à quelques jours des élections européennes son thème sécuritaire fétiche, N. Sarkozy a détaillé jeudi 28 mai une série de mesures censées enrayer la violence dans les cités et les établissements scolaires et validé, pour ces derniers, la plupart des idées de son ministre de l'Éducation.

En surfant sur les phénomènes récents les plus spectaculaires (intrusion dans un LP de Gagny, agression d'une enseignante dans un collège de Fenouillet), Xavier Darcos a fait croire à l'opinion publique que l'usage des armes s'était banalisé dans les établissements scolaires. Si les agressions avec arme sont inacceptables, elles sont fort heureusement marginales. Il n'y avait donc aucune raison objective d'agir dans l'urgence et de faire ainsi l'impasse sur ce qui constitue la violence au quotidien dans les collèges et lycées (incivilités, bagarres, agressions verbales, vols ou dégradations de biens...).

La proposition d'assermenter les CPE et les chefs d'établissement en Officiers de Police Judiciaire avait provoqué un tollé de intéressés : il n'en est plus question aujourd'hui mais l'autorisation de procéder à des fouilles « ciblées » des cartables pourrait renforcer le ressentiment des élèves. Les chefs d'établissement faisaient déjà appel aux forces de police en cas de violence impossible à maîtriser à l'interne, et les équipes mobiles d'agents ne pourront pas éviter les violences imprévisibles.

Les annonces de Nicolas Sarkozy

- Diagnostic de sécurité dans 184 établissements sensibles pour adopter toutes les mesures nécessaires à leur protection contre les intrusions : vidéosurveillance, portiques détecteurs d'armes...
- Fouille des sacs des élèves par les personnels de direction et d'encadrement qui recevront une habilitation spécifique
- Équipes mobiles d'agents auprès des recteurs secondés par des policiers à la retraite et des personnes formées et qualifiées, à l'image des pompiers volontaires.

Les mesures annoncées sont donc non seulement inadaptées pour prévenir les formes les plus extrêmes de violence mais elles risquent d'être source de tensions supplémentaires avec les élèves. S'il est légitime de clôturer l'espace scolaire pour qu'élèves et personnels soient à l'abri

d'éventuelles intrusions, l'idée de « sanctuariser » l'école se fonde sur la fausse évidence que la violence ne viendrait que de l'extérieur alors qu'elle se joue le plus souvent entre les murs avec les élèves qui fréquentent l'établissement. Il faut donc avant tout s'attaquer résolument à ce qui génère ou entretient la violence en milieu scolaire.

Au lieu de privilégier des annonces aussi spectaculaires qu'impraticables, dans la précipitation et sous le coup d'une émotion qu'il a savamment entretenue par des propos alarmistes, le gouvernement doit renoncer à sa politique éducative actuelle qui renforce les facteurs de violence : dégradation des conditions d'études des élèves avec les suppressions massives de postes, creusement des inégalités entre établissements avec la suppression programmée de la carte scolaire, détérioration des conditions de travail des personnels qui rendent plus difficile le nécessaire dialogue avec les élèves et les parents.

Pour que prédominent confiance, respect et réussite scolaire dans tous les collèges et lycées, il est urgent de renforcer partout les équipes avec des personnels formés et de dégager du temps pour leur permettre de se concerter, suivre tous les élèves, et notamment les plus fragiles, et mener des actions de prévention en direction des jeunes et de leurs familles.

■ Monique Daune

Les armes en milieu scolaire

- En 2007-08 : 1,3 % des incidents graves dans les établissements scolaires concernaient le port d'une arme blanche ou à feu.
- Entre septembre 2008 et mars 2009 : 251 signalements en relation avec des armes (dont 73 cas d'usage et 19 intrusions de jeunes armés). Le volume des signalements est en baisse (en moyenne 35 par mois contre 45 l'année précédente) mais la gravité des faits signalés augmente.

QUELQUES RÉACTIONS

« Dans tous les cas récents d'introduction d'armes par un élève, si le chef d'établissement s'était douté de quelque chose, il aurait évidemment appelé la police ou la gendarmerie. » **SNUPDEN/FSU**

« L'application du principe de précaution dans un objectif de sanctuarisation pourrait conduire à fouiller tous les sacs. Cette mesure est impraticable. » **SNPDEN/UNSA**

« Si on détruit le cadre de l'école pour faire du tout sécuritaire, on détruit le cadre d'apprentissage et donc l'efficacité. » **J.-J. Hazan, président de la FCPE**

« [Les équipes de vie scolaire], travaillant sur le long terme, connaissent au mieux les élèves et sont les plus à même de désamorcer en amont les conflits potentiellement violents. » **PEEP**

« On ne peut pas remplacer les milliers de postes d'enseignants et de surveillants supprimés par des équipes mobiles d'agents ! » **UNL, syndicat lycéen**

« Rien ne vaut la prévention, les conflits se règlent par le dialogue et l'écoute, non par la répression... Ces mesures vont demander des moyens humains. C'est étrange, quand on en supprime par ailleurs. » **A. Nicolet, présidente de la FIDL**

Eric Debarbieux

Directeur de l'Observatoire international de la violence à l'école :

« Il n'y a pas d'augmentation globale de la violence à l'école, mais une augmentation inégale, statistiquement concentrée sur les lieux d'exclusion sociale. L'essentiel consiste en petites violences répétées qui ne font pas l'actualité mais sapent le moral de tous... On constate aussi une forte augmentation des faits de violence visant les adultes [...] Contrairement à la légende, ces détecteurs ne sont présents que dans moins de 1 % des écoles américaines. Les effets pervers en sont bien connus : ressentiment montant des élèves, sentiment de mépris, éventuellement renforcé par la fouille des cartables, et, finalement, augmentation de la violence antiscolaire !... Les fouilles systématiques sont un des moyens les plus sûrs d'augmenter la violence. »

Le Monde, 28 mai 2009

LE SNES A ORGANISÉ UNE TABLE RONDE le 2 juin qui a réuni plusieurs enseignants : Pierre Bienvenu, du collège Mitterrand de Fenouillet, Jérôme Ferec, du collège Jean-Perrin à Paris 20^e, François Jandaud du collège Jean-Perrin à Lyon et Marianne Auxenfans du collège Barbusse de Bagneux. Voici quelques extraits de cette rencontre animée par Bruno Mer, pour le secteur Collège. Vous en trouverez l'intégralité (texte et audio) sur le site du SNES.



De gauche à droite : Jérôme, François, Bruno, Monique, Marianne

PIERRE

« La violence n'a jamais été le fait de groupes, de bandes, ou d'anciens élèves qui essaieraient d'entrer dans mon collège. Elle est plutôt à l'intérieur. Elle est surtout le fait d'élèves en souffrance, en échec, pour qui on n'arrive pas à trouver de solution et qui expriment leur malaise à travers des incivilités, des insultes, des violences contre eux-mêmes aussi. Ce qui s'est passé le 15 mai avec cette collègue qui a été poignardée, c'est la première agression aussi grave dans le collège depuis 1995. »

MARIANNE

« Quand il y a une montée des tensions dans les quartiers, il y a une certaine porosité et on sent au bout de quelques semaines de ce climat, que les élèves sont plus tendus, plus énervés, et on constate aussi quelques incidents ponctuels avec des parents d'élèves. Mais le gros de la difficulté et de la violence scolaire, c'est surtout « le bruit de fond » : la violence dans les relations entre élèves et entre adultes et élèves, et des phénomènes qu'on ne mesure pas tellement mais qui pèsent lourd dans l'ambiance de l'établissement. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'on n'a pas de soutien institutionnel fort pour traiter ça. »

JÉRÔME

« Le climat s'est fortement dégradé dans mon collège depuis quelques années. Mais ce n'est pas du tout le fait des intrusions et des actes violents, graves, ponctuels entre élèves et/ou entre élèves et adultes, qui sont rares et toujours sanctionnés. Le gros souci qui peut exister, c'est le comportement agressif qui existe entre les élèves, c'est l'agressivité physique ou verbale quasi permanente dans les couloirs, c'est toujours des jeux violents. C'est ça le quotidien de la violence. Les mesures annoncées sont de ce fait outrancières, caricaturales et inapplicables. »

PIERRE

« D'ailleurs, pour l'incident qui nous est arrivé, personne n'aurait eu l'idée de demander à cet élève d'ouvrir son cartable. On veut faire de l'école un sanctuaire au milieu d'une société qui se délite, avec le chômage par exemple. »

FRANÇOIS

« Dans mon établissement, on a un constat un peu différent cette année. On a modifié le fonctionnement de l'établissement, qui avait beaucoup de classes européennes. Cette année, on a modifié l'organisation des classes qui sont devenues plus mélangées et ça a fait baisser le nombre d'incidents. »

MARIANNE

« Il faut bien dire qu'actuellement, l'institution pousse plutôt dans le sens de la filiarisation. C'est typiquement une politique qui va provoquer de la déviance scolaire. »

JÉRÔME

« Plus largement, avec la politique d'assouplissement de la carte scolaire, on va obtenir des collèges triés, et c'est inquiétant parce qu'on se rend bien compte que l'homogénéisation des populations dans les établissements a une grosse influence sur la violence. »

PIERRE

« Je pense que toutes ces mesures, c'est une manière de se donner bonne conscience et de faire oublier ce qui va être annoncé dans les semaines à venir, c'est-à-dire les milliers et les milliers de suppressions de postes qui vont continuer. »

MARIANNE

« Pourtant, la violence dans l'école a partie liée avec les pratiques pédagogiques, avec le rapport des élèves aux savoirs, avec le sentiment d'échec... et on ne peut pas espérer de solution en se coupant de l'aspect pédagogique. Le désamorçage de la violence passe par une mise à plat des fonctionnements, des pratiques pédagogiques, etc. On peut l'envisager à froid et au calme, mais dans les situations de crise, souvent, c'est vraiment perçu comme la dernière roue de la charrette. »



© Thierry Nectoux

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs
• 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Barcelone, appt 100 m², 3 ch., tennis, terrasse. Tél. 0 034 666 35 36 81, yzaneck@gmail.com

Port Camargue, loue app. 4 pers., 2 pièces, 40 m². Tél. 06 86 91 96 86.

(84) Cavillon, loue villa, 2 ch., 3 pers., 300 €/s. Tél. 06 86 91 96 86.

Échange T2 Paris République contre appartement Avignon pdt durée festival. Tél. 01 42 40 49 18 ou gerard.bochaton@wanadoo.fr

Coll. cherche pr fils étudiant T2 à Paris, année scol. 2009-2010. a.delezay@laposte.net

(06) Cagnes/Mer, loue T2 4 pers., vue mer. 450 €/sem., juil.-août, loc. à l'année dès sept. Tél. 06 61 12 74 57.

Nice, loue F2 villa, 15 mn mer, semaine juillet-août. Tél. 06 10 95 84 51.

Pyrénées audoises, alt. 1100 m, coll. loue maison 3 ch., jardin, conf., 300 €/sem. Tél. 06 78 40 35 38.

St-Denis métro, duplex + terrasse, 6 pers., 400 €/sem. en août.

Manhattan centre, studio, 15-30 août, 600 €/sem. Tél. 01 48 20 50 59 / 06 20 66 06 90.

Portugal sud, 50 m mer, 5 pers. Tél. 00 351 21 304 77 67, ohalga@gmail.com

(33) Bass. Arcachon, été, 6 p., mais., jard., 3 chbres, prox. plages, comm., p. cycl. Tél. 06 56 22 65 83.

Paris 11^e, charmant petit appt, 2 ch., 4 pers., tt équipé, possibilité ADSL, juil./août, 360 € la sem. Tél. 06 09 93 64 61.

Paris 13^e, coll. loue F4, libre 11/07-21/08. Tél. 01 45 80 17 24.

Barcelone ctre, loc. F4, août 2009, 1300 €/quinz. Tél. 0034691801758.

Portugal, Algarve, appt 50 m mer, 4/5 pers. Tél. 00 351 21 304 77 67, ohalga@gmail.com

Venise ctre, appt 4/5 pers. ohalga@gmail.com

Italie, Lac Majeur, Ile des Pêcheurs, loue appt caract., imm. hist., bord du lac, 1^{er} ét., 50 m², totalement équipé. Tél. ou fax : 00 39 0323 50 12 42, anticasa@gmail.com

Paris 14^e, Denfert, coll. loue mois d'août beau 3 p. 73 m², 4 pers., 400 €/sem., 700 €/quinz. Tél. 06 11 89 14 20.

(06) Cagnes, loue mais. 3 p., 100 m mer, jard., 400 €/sem., 15-07/15-08. Tél. 04 93 31 48 84.

Cévennes, Anduze, loue mas, bord rivière, 7 pers., ttes vacances. Tél. 04 42 08 90 40 / 06 74 51 47 84.

Paris, Buttes-Chaumont, loue 2 p., 41 m², 350 €/sem. Tél. 02 47 61 46 45.

(34) St-Gély, coll. loue mais./jard., été, 3 ch., 750 €/sem. Tél. 06 80 59 62 21.

Montpellier, F4 calme, lumière, verdure, prox. centre, de 252 à 301 €/sem. TTC. Tél. 0 686 690 603.

Toscane et Venise, part. loue appts 2 à 6 pers., tt conf. Tél. 04 73 33 55 95.

Paris 19^e, loue 2 pièces, 30 m², meublé, 2^e ét., clair, calme, 700 €/mois. Tél. 06 71 67 55 94.

La Rochelle, loue gde mais., jard., piscine, 12-19/08. Tél. 06 76 04 55 47.

(33) Hourtin port, appts tt cft, 2/6 p., sem./quinz., juil./août/sept. Tél. 06 26 59 05 38 / 00 324 73 49 99 31.

Hourtin port, loc./ann. mais. pr oct., surf. 6 000 m² + inf. Tél. 06 26 59 05 38.

Sud Corse, village, coll. loue F2 dans villa, 2/3 pers., jardin, plage à 4 km, juin, juill., 1^{er} sem. août, sept., 370 à 470 €/sem. Tél. 01 45 66 09 37 / 06 87 23 21 34.

Biarritz ctre, loue F2 tt confort, balcon, asc., pkg., b.s. 430 €, h.s. 530 €/sem. Tél. 05 59 24 32 31 / 06 31 26 26 74.

Ardèche sud, loue mais. 6 pers., 2 terr., pt jardin, août, sept., 450 €/sem. Tél. 06 03 58 13 09.

(94) Alfortville, pav. 6 pers., vacances. Tél. 03 84 70 33 94.

Canon, stud. 25 m², 4 pers., 200 m plage, park. privé, 300 €/sem., ttes périodes. Tél. 06 98 71 56 72.

Nice, prom. Anglais, stud. tt cft, an., mois, qz., sem. Tél. 06 61 42 40 99.

(11) Entre Carcassonne et mer, loue maison, jardin, 6 pers., 400 €/s., vacances. Tél. 04 68 32 75 35.

Nice, loue sem., quinz., bel appart. 6 places, balc., gar. Tél. 06 79 67 15 55.

Tout proche Paris, pavill. meublé 2 à 7 p., idéal séj. touristique. devolder.g2008@gmail.com

(56) Vannes, T3, 53 m², neuf, r.d.c., terrasse 8 m², parking, magnifique petite résidence, calme, clôturée, jardins, 557 € c.c., 3 mois de loyer offerts. Tél. 06 84 64 29 86, michel.rotenberg@snepsu.net

La Rochelle, loue jolie mais., jard., prox. mer/port. Tél. 06 77 95 46 85.

Nice, F4, v. mer, 490 €/s. Tél. 04 93 86 12 27.

Nice, F3, 320 €/sem., 600 €/quinz. Tél. 04 93 86 12 27.

Paris, loue studios/2 pièces meublés, équipés, tout confort, à partir de 295 €/semaine. Tél. 01 45 45 17 27, situp@worldonline.fr

Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt ég. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). 60 €/j. Tél. 04 33 60 95 52.

(83) Ste-Maxime c. ville, loue studio-cabine 4 pers., gd balcon, ds rés. standing, asc. park. sécurisé, vue mer, 50 m plage, du 15/08 au 22/08. Tél. 02 37 28 50 24.

Dordogne, près Sarlat, gîte tt cft indépendant, 6/7 pers., parc 3 000 m², du 11/07 au 1/08. Tél. 06 78 73 17 35.

Proche Salagou/Étang de Thau, maison de village, T3, 300 €/sem. Tél. 06 82 18 48 37.

Paris 9^e, studio, vue panor., juin à août, 280 €/s. Tél. 04 91 50 97 53.

Manche, mer, coll. l. mais., 1^{er}-15/08, 380 €/s. (g.latour@laposte.net).

Pte de Pantin, loue studio meublé équipé, tt cft, parking, résidence calme, métro 5 mn, 570 €. Tél. 06 80 96 11 01.

IMMOBILIER

Port Camargue, vds appt T2 + gar. 205 000 €. Tél. 06 86 91 96 86.

(87) Bellac, à 30 km de Limoges, St-Junien, Oradour-sur-Glane. Maison avec jardin pour 6 à 8 pers., r.-de-ch. : cuis. de 28 m², séj. 75 m², douche, toilettes. 1^{er} ét. : 2 chbres avec lit pour 2 pers., sdb, wc, 2^e ét. : gde chbre avec 4 lits d'1 pers. Tt cft. Juin : 400 €/s., juil. : 450 €/s., août : 500 €/s., sept. : 400 €/s. Tél. 01 48 20 85 64 - 06 07 86 56 91.

Aix-en-Prov., centre hist., vend F1 duplex 35 m², gde terrasse. 175 000 €. Tél. 06 31 89 89 94.

Poitiers, achète maison centre-ville, jard. Tél. 06 67 47 94 74.

Nice nord, 2 pces, ht stand., 2^e ét., ouest, sans vis-à-vis, balc., terrasse, club house, pisc., transats, sauna, salle de fitness, garage, gardien. 325 000 €. Tél. gard. : 06 17 46 50 20. Prop. borgovilla@gmail.com

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV, ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr

Cherche prof. de français qualifié pour suivre avec CNED 3 filles scolarisées USA et s'en occuper au quotidien dès 09/2009 ou 01/2010. Tél. 06 81 95 38 77, mcgregoreve@aol.com

Publicité



CASDEN
BANQUE POPULAIRE

PROGRAMME CASDEN

PROGRAMMER SON ÉPARGNE POUR MIEUX CONSOMMER



Imagine ! Une banque met nos intérêts en commun, pour que chacun profite d'avantages personnels !

Parce que nous partageons les mêmes valeurs, la CASDEN, banque coopérative, a créé pour nous le Programme 1,2,3 CASDEN. Une logique d'épargne différente, pour des solutions de financement exclusives.

- 1** L'épargne.
- 2** Je gagne des Points.
- 3** J'emprunte aux conditions CASDEN grâce à ces Points.

Chacun d'entre nous programme son épargne pour construire son taux de crédit. C'est ainsi que, sans pousser à la consommation, la CASDEN nous accompagne dans une vraie relation de confiance.

Renseignez-vous sur www.casden.fr ou **CASDEN Direct** au **0926 824 400**

CASDEN Notre banque, celle de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

BANQUE POPULAIRE

VIENNENT DE PARAÎTRE



Dans la collection Inflexions

L'océan gouverne-t-il le climat ?
Histoire d'une conquête scientifique récente

Ce livre montre la prise de conscience soudaine, au cours des 40 dernières années, par les météorologues et les océanographes, de la variabilité du climat et du rôle de l'océan. Il explique pourquoi il fallut attendre si longtemps pour que l'homme prenne conscience de la primauté de ce milieu dans notre environnement et se donne les moyens d'en comprendre plus précisément le rôle.

• Jacques Merle, préface Jean Labrousse, coédition Adapt-Vuibert, 264 p. dont 8 p. en couleurs, 29 euros



Dans la collection Vie, santé, évolutions

L'évolution du vivant
Un enseignement à risque ?

L'évolution du vivant est devenue le paradigme central de la biologie et oriente la totalité de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre. Cet ouvrage collectif analyse la réalité de cet enseignement aujourd'hui, la nature des obstacles didactiques ou socioculturels, rappelle l'apport de la « cladistique »... afin d'aider les professeurs ou les étudiants à mieux assimiler la biologie contemporaine. Indispensable à l'heure où des croyances voudraient faire reculer l'enseignement scientifique.

• Maryline Coquidé et Stéphane Tirard, dir. avec une postface de Jean Gayon, coll. Vie, santé, évolutions, Coéd. Adapt-Vuibert, 25 euros



BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande :

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu